

Synthèse générale de la réunion tenue avec le CCLP le 16 novembre 2011

Points présentés par le Comité

Provisions mensuelles des charges locatives

Chaque année, les acomptes sont établis au plus juste sur l'ensemble des consommations de chaque immeuble. Des acomptes personnalisés existent tant à la hausse qu'à la baisse, par rapport à l'acompte général. Néanmoins, de nombreux locataires émettent la préférence de payer des acomptes plus élevés afin de ne pas avoir de mauvaises surprises lors de l'établissement des décomptes en mars de l'année suivante. Les cas particuliers sont analysés par le service.

Remboursement des précomptes immobiliers

Chaque année, la Société communique les demandes de remboursement de précompte immobilier pour les locataires répondant aux critères fixés, et ce à la date du 1^{er} janvier.

Dès réception des paiements du Ministère des Finances, les remboursements sont établis par le service, tout en sachant que chaque paiement est encodé individuellement. En cas d'impayés vis-à-vis de la Société, tout ou partie du montant est imputé sur le compte du locataire.

En outre, pour certains locataires obtenant par exemple une reconnaissance de handicap avec effet rétroactif, la Société introduit également des demandes personnalisées auprès du Directeur général des Contributions à Namur.

Pour rappel, les réductions concernent :

- ◆ réduction pour chef de famille souffrant d'un handicap
- ◆ réduction pour grand invalide de guerre
- ◆ réduction pour enfants à charge
- ◆ réduction pour personnes handicapées à charge
- ◆ réduction pour autres personnes à charge qui ne sont ni des enfants, ni des personnes handicapées (ce ne peut en aucun cas être votre conjoint(e) ou le cohabitant légal).

Antennes radioélectriques

Pour avoir déjà effectué des tests sur les antennes proches de la Société, les antennes (radio, gsm...) n'émettent pas de rayons significativement dangereux pour les riverains. En outre, il faut toujours tenir d'un certain effet « parapluie » protégeant encore plus les personnes se trouvant directement au-dessous des antennes.

Local CCLP

Le problème du CCLP est de ne plus cohabiter avec l'école des devoirs pour avoir un point de connexion Internet dans le but de donner de petites formations informatiques aux locataires.

A cet effet, et afin de répondre à l'appel à projet du Ministre, le Comité peut disposer de la 3^{ème} salle de l'espace polyvalent du quartier Sainte Barbe.

Audit externe pour les ascenseurs

Parallèlement au contrat d'entretien et de dépannage par une firme ascensoriste, le Roman País a également un contrat pour des visites d'inspection préventive des ascenseurs, conformément à l'arrêté royal du 9 mars 2003.

Synthèse générale de la réunion tenue avec le CCLP le 16 novembre 2011

Ainsi, une société reconnue SECT analyse les différents ascenseurs en fonction. Les conclusions de ces visites sont automatiquement transmises à l'ascensoriste pour qu'il prenne toutes les mesures nécessaires en vue des réparations d'usage.

Point présenté par la Société

Arrêté du Gouvernement wallon du 25 février 1999 - Charges locatives Acomptes au 1^{er} janvier 2011

Après présentation des propositions d'acomptes par la Société, le Comité remet un avis positif unanime pour la Société et les Clos de la Bruyère. En conséquence, les nouveaux acomptes seront communiqués aux locataires, avec les décomptes de loyer au 1^{er} janvier 2012.

Les acomptes ont été revus, en tenant compte de la problématique particulière des entretiens de chauffage étalés sur 3 ans (pour les systèmes individuels).

Divers

Le Président du Comité tient à féliciter la Société pour la bonne tenue des réunions et du suivi des demandes transmises.